Compte rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire et a validé les points suivants :

Régime Indemnitaire

Le CM a approuvé le nouveau régime indemnitaire du personnel communal qui tient compte des fonctions, de la qualification, de l'absentéisme et de l'engagement professionnel.

Pôle santé au travail :

Le conseil municipal renouvelle la convention avec le centre de gestion pour assurer la surveillance médicale professionnelle et préventive des agents

Règlement intérieur Gymnases ST GALMIER :

Le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur des gymnases de St Galmier, auquel quelques modifications ont été apportées par rapport à celui de 2007.

Convention fourrière animale :

Le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de la convention avec la fourrière animale « Domaine des muriers » afin d'accueillir les chiens et chats errants sur son territoire.

Avenant convention matériel désherbage :

Le conseil municipal approuve l'avenant par lequel les frais de fonctionnement seront calculés en fonction du nombre d'heures d'utilisation.

Validation du projet « 1 000 cafés » :

Le conseil municipal approuve le projet « 1000 cafés ». Créé dans la maison Ragey, cet espace de convivialité pourrait accueillir un dépôt de pain, un café, un point de ventre « multi services ». Ce projet serait porté par Mme Martine BLANK dont la candidature sera étudiée par 1000 cafés courant Janvier.

Acquisition d'une licence 4 :

Pour s'inscrire dans la démarche « 1 000 cafés » le conseil municipal décide de l'acquisition d'une licence IV.

Piétonisation de l'Orée du Bois :

Afin d'optimiser et de sécuriser les lieux, le conseil municipal approuve la piétonisation de l'orée du bois.

Stationnement « Pré Granet » (stade du Bourg) :

Le conseil municipal approuve la création de quelques places de stationnement sur le stade du bourg sans que son utilisation actuelle n'en soit perturbée.

Motions :

Le conseil municipal approuve plusieurs motions la premiere concernant la taxation sur les mouvements financiers à l'échelle européenne pour dégager des ressources necessaires aux défis que la crise de la Covid 19 a mis en évidence.

La seconde concerne le maintien de l'activité du groupe Kidiliz, au maintien de l'emploi et à la relocalisation des entreprises.

La troisième pour faciliter les procédures pour la création de stockage d'eau dans les campagnes.

Promesse de vente :

Le conseil municipal approuve la promesse de vente signée avec M. Sébastien DUBOIS pour l'acquisition d'une bande de terrain permettant la création d'un chemin piétonier entre Ste-Blandine et le lotissement « les bleuets ».

Tarifs 2021/2022 pour la location des salles de la commune :

Le conseil municipal décide le maintien des tarifs de location des salles pour les Chambutaires.